Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le
ID : 077-217703263-20231009-20230557-DE

Ville de Nandy
Agglomération Grand Paris Sud
Département de Seine-et-Marne

Publié le 12/10/2023

Conseil Municipal du 9 octobre 2023

Délibération n°2023-05-57 : Marché pour les prestations d'entretien et de nettoyage des bâtiments scolaires et sportifs de la Ville de Nandy

L'an deux mille vingt trois, **le lundi 9 octobre à 20 heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René RÉTHORÉ, son Maire en exercice.

Date de convocation : 3 octobre 2023

Date d'affichage : 3 octobre 2023

Présents : Monsieur René RÉTHORÉ, Monsieur Grégory MASSAMBA, Madame Claudie ORMEAUX, Monsieur Laurent VANDERHAEGHE, Madame Margaret DE GROOT, Monsieur Alexandre VIERA, Madame Sophie JACOTIN, Monsieur Roland DELATTRE, Madame Isabelle JOURDAIN, Monsieur Jean-Marie VAYER, Madame Emilie LARGE, Madame Jenna SALORD, Monsieur Coumar PREM, Madame Manon SALOMONI-GOMES, Monsieur Alexis CABELLO, Monsieur Jean-François RIOS, Monsieur Jean-Marc MAUGUIN, Monsieur Claude ARNOU, Monsieur Jean-Pierre JACQUART.

Absents excusés et représentés :
Madame Carole TUAL, donne pouvoir à Monsieur Jean-Marie VAYER
Madame Stéphanie FOURNEL donne pouvoir à Monsieur Grégory MASSAMBA
Monsieur Abdelkrim TABBOU donne pouvoir à Monsieur Alexandre VIERA
Monsieur Florian GERBER donne pouvoir à Madame Emilie LARGE
Monsieur Simon YORO donne pouvoir à Madame Manon SALOMONI-GOMES
Madame Fatima GACEM donne pouvoir à Madame Margaret DE GROOT
Madame Meryem GÜLSEN donne pouvoir à Monsieur Alexis CABELLO,
Madame Marie KOUNDOU donne pouvoir à Madame Claudie ORMEAUX

Absents:
Madame Joana DISTIN
Monsieur Patrick KATAKO

Secrétaire de séance : Monsieur Grégory MASSAMBA

Nombre de conseillers municipaux :
En exercice : 29
Présents : 27
Votants : 27

Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le
ID : 077-217703263-20231009-20230557-DE

Exposé :

Publié le 12/10/2023

La municipalité a lancé une procédure de type Appel d'Offres Européen le 08 juin 2023 pour un nouveau marché relatif aux prestations d'entretien et de nettoyage des bâtiments scolaires et sportifs de la Ville de Nandy.

Il comporte l'entretien des bâtiments ci-dessous mentionnés :

- Groupe scolaire les Bois
- Groupe scolaire Le Balory
  - Gymnase du Balory
- Groupe scolaire Villemur
  - Club 11/14, Ludothèque
- Stade Michel ROUGE
- Maison des arts et de la danse

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le lundi 2 octobre à 14h00 et propose après analyse des offres de retenir à l'unanimité la Société P.E.I. ayant obtenue la note de 86.49 points sur 100.

CANDIDATS	Notre critère technique 40 points	Notre critère prix 60 points	Total sur 100 points	RANG
PEI	**40**	**46,49**	**86,49**	**1**
MSEE	**32**	**50,67**	**82,67**	**2**
HIBS	**18**	**60**	**78**	3
EDS	**33**	**43,48**	**76,48**	4
MAINTENANCE INDUSTRIE	**36**	**40,21**	**76,21**	**5**
SAMSIC	**30**	**43,44**	**73,44**	**6**
SAS TOUNETT	**35**	**38,18**	**73,18**	**7**

VU l'avis de la commission d'appel d'offres en date 02 octobre 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE A L'UNANIMITÉ (27 VOIX POUR) de la procédure d'Appel d'Offres Européen lancée dans le cadre de la consultation d'entreprises pour les prestations d'entretien et de nettoyage des bâtiments scolaires et sportifs de la Ville de Nandy.

APPROUVE A L'UNANIMITÉ (27 VOIX POUR) l'attribution du marché à la Société P.E.I.

Publié le 12/10/2023

Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le
ID : 077-217703263-20231009-20230557-DE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché correspondant avec la Société P.E.I, pour un montant annuel de 212 559,25 euros HT soit d'un montant de 255 071,10 euros TTC.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre.
Pour copie conforme.

Nandy, le 09 octobre 2023

René RÉTHORÉ,
Maire

Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le
ID : 077-217703263-20231009-20230557-DE

Publié le 12/10/2023

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le
ID : 077-217703263-20231009-20230557-DE

A - Sélection des candidatures

Publié le 12/10/2023

Lot unique
Nombre de plis reçus dans les délais : 8 Hors délais : 0

Suivant le procès verbal d'ouverture des plis, s'étant tenu le 8 septembre 2023 à 14h00, 7 offres sont jugées admissibles sur les 8 reçus.

N° d'ordre d'arrivée	Proposition		Observations
	Admission	Elimination	
1		☑	Pas de visite effectuée, il manque les documents : DPGF et Mémoire technique
2	☑		Dossier complet
3	☑		Dossier complet
4	☑		Dossier complet
5	☑		Dossier complet
6	☑		Dossier complet
7	☑		Dossier complet
8	☑		Dossier complet

Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le
ID : 077-217703263-20231009-20230557-DE

Publié le 12/10/2023

B - Analyse des offres

La consultation a été couverte par 8 réponses, dont 7 recevables.
La mise en concurrence est donc jugée satisfaisante.

Valeur des offres :

Le règlement de cette consultation (article 11.3 du RC) précise que les critères de choix des offres s'apprécient pour 60 points sur le prix et 40 points sur la qualité technique.

Analyse prix :

Les notes relatives au prix sont calculées, pour chaque composante, de la manière suivante :
Note du candidat = (PMR = Prix minimum recevable / prix du candidat) x pondération

Pour la présente consultation, le PMR recevable est l'offre de la société H.I.B.S. pour un montant de 164 710,65€ HT.

SOCIÉTÉS	Prix HT	Point sur 60
E.D.S.	227.303,76 €	43,48
H.I.B.S	164.710,65 €	60,00
MAINTENANCE INDUSTRIE	245.794,00 €	40,21
M.S.E.E.	195.054,72 €	50,67
P.E.I.	212.559,25 €	46,49
S.A.M.S.I.C.	227.521,29 €	43,44
S.A.S TOUNETT	258.844,10 €	38,18

Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le
ID : 077-217703263-20231009-20230557-DE

Publié le 12/10/2023

Analyse des offres techniques par candidat :

Conformément au règlement de consultation, l'analyse technique des offres est pondérée à 40 points de la manière suivant :

Critères	Pondération
2 - Valeurs techniques des prestations	**40**
2.1 Mesure d'organisation et moyens humains mis en œuvre et mesure d'encadrement (art 1 du CRT)	30
2.2 Moyens matériels (art 2 du CRT)	5
2.3 Mesures prises en faveur du développement durable (art 3 du CRT)	5

Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le
ID : 077-217703263-20231009-20230557-DE

Candidat	Analyse de l'offre technique
EDS	Mesure d'organisation et moyens humains mis en œuvre et mesure d'encadrement (art 1 du CRT)
NOTE **27/30** **Diminution du temps de travail sur le Stade Michel ROUGE, fiche de traçabilité non adapté pour les agents ayant des difficultés avec le Français, temps de présence du chef d'équipe 3h/semaine**	**<u>Méthode de travail</u>** : + Méthodologie de mise en place du marché + Fiche de poste imagée **<u>Réactivité de l'entreprise</u> :** + cahier d'émargement ou télé-pointeuse au choix + Solution en cas d'absence dans les 30min **<u>Moyens mis en œuvre</u> :** + Formation sur l'environnement de travail + Plan de formation dédié au marché **<u>Plannification</u> :** - Fiche de traçabilité des agents (feuille de présence) pas de proposition pour les agents ayant des difficultés avec le Français + Plannification des agents, avec ajout du temps de travail sur les groupes scolaire + Plannification des interlocuteurs (responsable qualité, secteur) - Diminution du temps de travail sur le Stade Michel ROUGE de 33% en rapport avec le temps de travail sur le marché en cours **<u>Encadrement et contrôle</u> :** + Contrôle mensuel contradictoire et auto-contrôle quotidien - Encadrement de l'adjoint au responsable de secteur de 3h/semaine
NOTE **1/5** **Pas d'auto-laveuse sur le GSBalory, non prise en compte de l'article 4.3 du CCTP sur la fourniture d'essuie-mains tissu**	Moyens matériels (art 2 du CRT) + Matériel neuf - auto-laveuse sur les groupes scolaires, sauf le Balory + Produit d'entretien à base végétale et 100% biodégradable + Consommable à base de carton d'emballage - Essuie-mains tissu non pris en compte (CCTP art 4.3) NON CONFORME + Produit éco-labéllisés
NOTE **5/5**	Mesures prises en faveur du développement durable (art 3 du CRT) + Politique d'insertion socioprofessionnelle avec suivi et bilan + Produit éco-labéllisés + Sensibilisation des agents aux éco gestes + Diminution et valorisation des déchets + Optimisation des livraisons
Note totale technique	**33 / 40**

Publié le 12/10/2023

Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le
ID : 077-217703263-20231009-20230557-DE

Candidat	Analyse de l'offre technique
HIBS	Mesure d'organisation et moyens humains mis en œuvre et mesure d'encadrement (art 1 du CRT)
NOTE **10/30** **Aucune proposition de planification des tâches / actions, pas de temps de travail par site, incohérence sur le nombre d'encadrants**	**<u>Méthode de travail</u>** : - Pas de fiche de poste suggérée, seulement après attribution du marché - Bilan d'agent dés leur arrivé chez H.I.B.S. puis plan de formation personnalisé **<u>Réactivité de l'entreprise</u> :** + Siège situé à Melun + Intervention sous <2h00 + Remplacement d'agent dans l'heure de constatation d'absence, en attendant le chef d'équipe pâli son absence + Smartphone mis à disposition de chaque agent pour signaler leur arrivée par SMS et signalement de tout dysfonctionnement **<u>Moyens mis en œuvre</u> :** - Chef d'équipe attitré, mais pas de temps quantifié sur un planning - Notification de 5 encadrants sur le marché, hors l'organigramme en notifie que 4, pas de précision sur le recrutement d'une personne - Affectation d'un chef d'équipe sur tous ses chantiers par site, cela représenterait pour Nandy 5 chefs d'équipe **<u>Planification</u> :** - - - Planification mise en place seulement après attribution **<u>Encadrement et contrôle</u> :** + Contrôle contradictoire et aléatoire avec plusieurs niveaux de contrôles
NOTE **3/5** **Offre pléthorique en matériel, non personnalisé et surdimensionné par rapport à notre marché**	Moyens matériels (art 2 du CRT)
	6 Auto-laveuses, 1 auto-laveuse vapeur, mono-brosses, 24 chariots complets, 18 aspirateurs, 5 nettoyeurs haute pression, 2 nettoyeurs injecteur, machine à laver E.P.I. avec smartphone
NOTE **5/5**	Mesures prises en faveur du développement durable (art 3 du CRT)
	Gamme de produit enzymathique Formation sur le tri des déchets Traçabilité sur les déchets liée aux livraisons Sensibilisation des agents sur la gestion de l'eau et de l'electricité Sensibilisation à l'eco-conduite
Note total technique	**18 / 40**

Publié le 12/10/2023

Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le
ID : 077-217703263-20231009-20230557-DE

Candidat	Analyse de l'offre technique
MAINTENANCE INDUSTRIE	Mesure d'organisation et moyens humains mis en œuvre et mesure d'encadrement (art 1 du CRT)
NOTE 28/30 **Sous dimensionnement du temps de travail sur le Stade Michel ROUGE, résultat des contrôles à partir de85% de satisfaction,en incohérence avec l'obligation du cahier des charges**	**Méthode de travail** : + Organigramme avec inspectrice dédiée + Fiche méthode avec photos ou dessins **Réactivité de l'entreprise :** + réaction sous 15 min pour le remplacement d'un agent ou en attendant le chef d'équipe assure les prestations **Moyens mis en œuvre :** + Évaluation des agents et des formations avant le début des prestations + Programmation des formations suivant les besoins + Pointage électronique **Plannification :** + Planning prévisionnel avec augmentation du temps sur les groupes scolaires - Diminution du temps sur le Stade Michel ROUGE de 58% en rapport au temps de travail du marché en cours **Encadrement et contrôle :** + Chef d'équipe 1040 h / an + Mise à disposition quantifié de responsable d'exploitation, inspectrice, auditeur qualité et chargé de suivi des marchés + Contrôle contradictoire mensuel - Suite aux contrôles, un résultat >85% est acceptable
NOTE 3/5 **Matériels sous ou sur dimensionné avec une mauvaise prise en compte des moyens de stockages**	Moyens matériels (art 2 du CRT) + Possible mise en place si besoin d'un système de protection travailleur isolé - Matériel en nombre insuffisant sur les sites + Produit éco labéllisés
NOTE 5/5	Mesures prises en faveur du développement durable (art 3 du CRT) + Insertion professionnelle en lien avec la Ville + Tri sélectif intégré aux chariots des agents + Formation au tri sélectif + Produit éco labéllisés + Déjà 12 véhicules électriques ou hybrides, engagement dans l'investissement de véhicule propre + Formation éco conduite

Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le
ID : 077-217703263-20231009-20230557-DE

	+ Réalisation du bilan carbone + Formation des agents d'entretien sur les éco gestes
Note total technique	**36 / 40**

Candidat	Analyse de l'offre technique
MSEE	Mesure d'organisation et moyens humains mis en œuvre et mesure d'encadrement (art 1 du CRT)
NOTE **23/30** **Les fiches méthodologique ne sont pas personnalisées, aucune indication sur les méthodes de gestion des absences ou le délais de réaction en cas de signalement de manquement, pas de planification pour le centre de loisirs ou le gymnase du Balory pendant les vacances scolaires (notifié annexe 4 du CCTP), temps de travail sur le stade en baisse de 41% en rapport au marché en cours , suite aux contrôles une note d'acceptabilité de 80%, en incohérence avec l'obligation du cahier des charges**	**<u>Méthode de travail</u>** : + Organigramme de la société fourni - Fiches méthodologiques non personnalisées et notifiées pour la ville de Ris Orangis - Fiches méthodologiques avec photos, fournies partiellement **<u>Réactivité de l'entreprise</u> :** - - Aucune indication ou méthodologie pour la gestion d'absence **<u>Moyens mis en œuvre</u> :** + Pointage electronique **<u>Planification</u> :** + Planning des agents fournis par site - Pas de planification lors des vacances scolaires pour les sites Gymnase du Balory ou le centre de loisirs (annexe 4 du CCTP) - Quantité d'heure au stade Michel ROUGE faible en rapport aux besoins - 41% en rapport au temps de travail du marché en cours **<u>Encadrement et contrôle</u> :** + Chef d'équipe 1044 h / an + 330h/an de contrôle - - Note d'acceptabilité des missions à 80% + Contrôle mensuel
NOTE **4/5** **Matériel en nombre suffisant, produit ecolabélisé. Aucune indication sur la gestion du matériel en fin de marché, fiche technique sans précision sur le matériel pour la Ville de Nandy**	Moyens matériels (art 2 du CRT) + Matériel en nombre suffisant, prenant en compte le besoin et l'espace de stockage + Produit ecolabélisé - Fiches techniques sur différentes machines et matériels, sans précision sur celle attribuées au marché pour la Ville de Nandy

Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le
ID : 077-217703263-20231009-20230557-DE

NOTE 5/5	Mesures prises en faveur du développement durable (art 3 du CRT) + Matériel avec doseur de produit + Changement des véhicules pour des hybrides ou électriques dans les 2 ans + Produit eco-labéllisé + Recyclage des E.P.I. Sensibilisation à l'eco-conduite
Note total technique	**32 / 40**

Candidat	Analyse de l'offre technique
PEI	Mesure d'organisation et moyens humains mis en œuvre et mesure d'encadrement (art 1 du CRT)
NOTE 30/30	**<u>Méthode de travail</u>** : + Organigramme du marché personnalisé + Fiche de poste et guide des méthodes avec photos, clair et intelligible par les agents, prenant en compte la non maîtrise du Français **<u>Réactivité de l'entreprise</u> :** + Intervention dans les <4h00 + Remplacement d'agent <24h00 + Action corrective sous <2h00 **<u>Moyens mis en œuvre</u> :** + Formations des agents sur les méthodes de nettoyage avant début du marché + Formations certifiantes pour les agents + Cahier de liaison sur site + Formation d'un agent par site pour l'utilisation des machines,le Chef d'équipe sera formateur + 15 h de formation par an prévu pour les agents **<u>Plannification</u> :** + Planning clair, avec une augmentation du temps de travail sur les groupes scolaires en cohérence entre les surfaces à traiter et le nombre d'heure par agents + Planning détaillé pour la vitrerie **<u>Encadrement et contrôle</u> :** + Chef d'équipe dédié à la ville de Nandy à temps plein + Contrôle quotidien et hebdomadaire effectué par le chef d'équipe

Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le
ID : 077-217703263-20231009-20230557-DE

	+ Contrôle contradictoire mensuel + Engagement sur l'encadrement avec un détail du temps disponible par mois de toute personne faisant partie de l'organigramme + Service interne QSE
NOTE 5/5	Moyens matériels (art 2 du CRT)
	+ Machine OZONE, permettant de réduire l'utilisation de produit d'entretien + Formation des agents et chef d'équipe sur l'utilisation du matériel et des machines + Produits d'entretien eco labellisés + Matériel d'entretien neuf, en nombre suffisant + Fiches techniques fournies et adaptées sur chaque matériel proposé + Matériels reconditionnés en fin de marché
NOTE 5/5	Mesures prises en faveur du développement durable (art 3 du CRT)
	+ Formation en faveur de l'alphabétisation + Centre de formation interne + Service dédié QSE + Action de sensibilisation des agents éco-gestes / développement durable + Renouvellement des véhicules par des hybrides/elec en cours + Formation éco conduite + Gestion des déchets dans le marché + Machine OZONE afin de réduire l'utilisation de produits d'entretien + Plannification détaillée sur le DD + Audit par une entreprise spécialisée afin d'effectuer un Bilan carbone, objectif de diminution de 38% en 2024 et neutralité carbone en 2050
Note total technique	**40 / 40**

Publié le 12/10/2023

Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le
ID : 077-217703263-20231009-20230557-DE

Candidat	Analyse de l'offre technique
SAMSIC	Mesure d'organisation et moyens humains mis en œuvre et mesure d'encadrement (art 1 du CRT)
NOTE **22/30** **Incohérence sur le plan d'action en cas d'absence d'agent, mauvaise prise en compte des heures d'intervention sur les équipements Stade et Maison des Arts et de la Danse Plan de contrôle des prestations sans proposition de contrôle contradictoire, uniquement un rendez-vous téléphonique 1/an** **Seuil d'acceptabilité des prestations de 80% en incohérence avec l'obligation de respect du cahier des charges techniques**	**<u>Méthode de travail</u>** : + Organigramme pour le marché - Présentation de la cellule d'encadrement pour le marché de la communauté d'agglo du pays de Fontainebleau + Fiche de poste avec photos **<u>Réactivité de l'entreprise</u> :** - Intervention d'une équipe polyvalente sous 2h00, mais signalement de prestation allégée dans le cas d'un agent absent **<u>Moyens mis en œuvre</u> :** + Plan de formation personnalisé suivant les besoins + Formation dès le début du marché sur la sécurité **<u>Plannification</u> :** + Plannification des agents Augmentation du temps sur GS BOIS, GS Villemur - Heure d'intervention Maison des arts et de la danse et Stade Michel ROUGE non respectée (annexe CCTP n°4) **<u>Encadrement et contrôle</u> :** + chef d'équipe présent 3h/jour - Plan de contrôle, sans proposition de contrôle contradictoire avec un représentant de la Ville - Seuil d'acceptabilité des prestations de 80%
NOTE **3/5** **Une auto-laveuse sur le GS BOIS, pas d'équipement similaire sur les autres groupes scolaires**	Moyens matériels (art 2 du CRT) + Produits éco labellisés + dosette et bidon doseur afin de limiter le surdosage + Matériel neuf en quantité suffisante - 1 autolaveuse pour l'école des Bois
NOTE **5/5**	Mesures prises en faveur du développement durable (art 3 du CRT) + Formation sur le thème de l'environnement + Produits éco labellisés + Engagement sur la diminution de carbone et des déchets des bureaux + Formation éco gestes des agents (consommation d'énergie) +Proposition complémentaire d'un système de tri selectif

Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le
ID : 077-217703263-20231009-20230557-DE

	+ reconditionnement du matériel + Formation Eco conduite + suivi et indicateur de l'empreinte carbone
Note total technique	**30 / 40**

Candidat	Analyse de l'offre technique
SAS TOUNETT	Mesure d'organisation et moyens humains mis en œuvre et mesure d'encadrement (art 1 du CRT)
NOTE **25/30** **Planification de l'entretien du centre de loisirs surdimensionné (tous les agents du site sont notés sur 52 semaines) ainsi que l'entretien des sanitaires du GSBALORY sur 52 semaines,au lieu de 36 semaines, ces 2 éléments génèrent un surcoût pour le marché**	**<u>Méthode de travail</u>** : + Fiche méthode avec photo + Organigramme avec les missions de chaque poste **<u>Réactivité de l'entreprise</u> :** + Télépointage + Agence basée à Verts-Saint-Denis + Gestion d'agents absents par H.supplémentaires ou service dégradé, remplacement sous 24h00 + Délai d'intervention maximum 12h00 **<u>Moyens mis en œuvre</u> :** + Formation par le Chef d'équipe + Planification claire de la mise en place du marché + Formation en fonction des besoins des agents **<u>Planification</u> :** + Planning des agents cohérent + Planification agent sur l'entretien annuel - Planification, temps de travail du Stade Michel ROUGE -41% en rapport au temps de travail du marché en cours - Planification, temps de travail pendant les vacances scolaires, pas de distinction avec une semaine d'école : surcoût lié aux agents présents suivant le besoin - Planification, entretien des sanitaires le midi, quantifiés sur 52 semaines sur le groupe scolaire du Balory, engendre un surcoût **<u>Encadrement et contrôle</u> :** + Auto contrôle par le chef d'équipe et contrôle contradictoire mensuel

Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le
ID : 077-217703263-20231009-20230557-DE

NOTE 5/5	Moyens matériels (art 2 du CRT)
	+ Matériel neuf + Produit écolabel + Matériel en nombre suffisant + EPI
NOTE 5/5	Mesures prises en faveur du développement durable (art 3 du CRT)
	+ Véhicules propres, 15% hybrides + Matériel dosant le produit pour ne pas surconsommer + Produits éco labellisés + Formation des agents sur la gestion des déchets et le tri + Formation des agents sur les eco-gestes (bonne gestion de l'eau, de électricité, ouverture/fermeture des ouvrants)
Note total technique	**35 / 40**

<u>Synthèse des résultats technique :</u>

E.D.S.	**33**
H.I.B.S	**18**
MAINTENANCE INDUSTRIE	**36**
M.S.E.E.	**32**
P.E.I.	**40**
S.A.M.S.I.C.	**30**
S.A.S TOUNETT	**35**

Publié le 12/10/2023

Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le
ID : 077-217703263-20231009-20230557-DE

D - Bilan de l'analyse

En conclusion, il est proposé le classement suivant :

CANDIDATS	Notre critère technique 40 points	Notre critère prix 60 points	Total sur 100 points	RANG
PEI	**40**	**46,49**	**86,49**	**1**
MSEE	**32**	**50,67**	**82,67**	**2**
HIBS	**18**	**60**	**78**	3
EDS	**33**	**43,48**	**76,48**	4
MAINTENANCE INDUSTRIE	**36**	**40,21**	**76,21**	**5**
SAMSIC	**30**	**43,44**	**73,44**	**6**
SAS TOUNETT	**35**	**38,18**	**73,18**	**7**

Nous proposons à la CAO, suite à l'appel d'offres pour l'entretien ménager des bâtiments scolaires et sportifs de la Ville de Nandy, la société **PEI** ayant proposée l'offre la mieux-disante.